

UNE ERREUR!

Abolir le registre des armes d'épaule : une très mauvaise chose.

Pour prévenir la **VIOLENCE CONTRE LES FEMMES!**

Au Canada, plus de femmes sont tuées par leur conjoint que par un étranger. En fait, 65 % des femmes victimes d'homicide sont tuées par leur conjoint.

Les hommes, par contraste, courent davantage le risque d'être tués par un étranger; 15 % des hommes victimes d'homicide sont tués par leur conjointe.

.....► La plupart des femmes victimes d'homicide sont tuées chez elle.

Une étude ontarienne sur les facteurs de risque liés à la violence a révélé que la possession d'une arme à feu ou l'accès à une telle arme se classait au quatrième rang des facteurs de risques liés à une rupture de mariage, une dépression ou des antécédents de violence conjugale.

En 1991, le Canada a resserré les règlements sur le contrôle des armes à feu. En 1995, il a adopté une loi sur le registre des armes à feu.

Les nouveaux règlements mettaient l'accent sur le resserrement du contrôle des carabines et des fusils de chasse, non seulement sur l'enregistrement des armes d'épaule, et sur l'entreposage sûr des armes.

Ces mesures ont-elles été efficaces?

À vous de juger. Depuis 1991, le taux global des homicides commis à l'aide d'armes à feu (y compris les armes de poing) a diminué de 40 % au Canada. Le taux des homicides commis à l'aide de carabines et de fusils a chuté – il a connu une baisse de 70 % au cours de la même période. Le nombre de femmes assassinées à l'aide d'armes à feu est passé de 85 en 1991 à 24 en 2004.

